

Annuaire
Décorations
Mercier Frères
179, rue Nationale,
LILLE
Lustreries
Papiers peints

ABONNEMENTS
Nord et limitrophes..... 3 mois, 17.00; 6 mois, 32.00; 1 an, 60.00
France et Belgique..... 18.00; 34.00; 64.00
Union postale..... 26.00; 50.00; 92.00

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

REDACTION - ANNONCES
ABONNEMENTS

ROUBAIX : 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1906. Inter. 6.
TOURCOING : 33, rue Carnet. Téléph. 37
Chèques postaux 57 Lille.

35 RUE NATIONALE
LILLE

BILLET PARISIEN

La chute du Ministère

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 22 NOVEMBRE (MINUIT).
Le second ministre de M. Painlevé vient de terminer une existence éphémère depuis fort longtemps. Sa chute ne surprendra pas nos lecteurs, que nous avons tenus au courant des vicissitudes qu'il a éprouvées. Les projets financiers élaborés par la Commission ne contentaient pas 50 députés sur 500, et nous ne parlons pas du Sénat. C'était donc une gageure que de penser à les faire accepter au Parlement et de l'obtenir.
Ce qui donne à la situation créée par la chute du Ministère un caractère vraiment dramatique, c'est que cet événement — qui n'est en lui-même qu'un épisode de la lutte des partis — se confond en fait avec une crise d'une autre nature.
La question qui se pose est, en effet, la suivante: la Chambre du 11 mai permet-elle au Gouvernement d'aller plus loin, et de traverser à plusieurs reprises des alternatives de rupture et de restauration, est-il définitivement condamné? Si l'on répond par l'affirmative, l'espoir est permis de voir la Chambre se plier à une méthode féconde de travail; si, au contraire, on répond par la négative, il ne reste plus qu'à envisager la dissolution, moyen détesté par tous.
Les débats d'aujourd'hui ont dû moins prouver — ce dont on se doutait — que, parmi les radicaux-socialistes, il y a un certain nombre de députés qui ardent, en dépit de la discipline, à donner l'assaut à l'heure M. Paul-Boncour, dont l'idée personnelle et l'esprit critique.
En fait, il faut donc donner à croire que le prochain ministère sera un ministère de concentration républicaine et d'union nationale? Ce que l'on peut prédire en tout cas, c'est que l'on ne se trompera pas en disant que, dès lors de la constitution, aucun combiné n'en sera durable.

ENCORE UNE CRISE MINISTÉRIELLE

Le Cabinet Painlevé démissionne après avoir été mis en minorité à la Chambre



M. PAINLEVÉ, président du Conseil

L'ARTICLE V DU PROJET FINANCIER ainsi conçu:

ART. V. — EN CE QUI CONCERNE LES VALEURS A COURT TERME DU TRESOR ET DU CREDIT NATIONAL, LES DATES DE LEUR REMBOURSEMENT SERONT AMENAGEES CONFORMEMENT A UN TABLEAU ANNEXE A LA PRESENTE LOI SUR UNE PERIODE DE VINGT-CINQ ANS, COMMENÇANT A COURIR LE 1^{er} JANVIER 1928

EST REPOUSSE PAR 278 VOIX CONTRE 275



M. BONNET, ministre du Budget

M. PAINLEVÉ MENACE DE SE RETIRER

M. Painlevé prie la Chambre de voter l'art. 5, disant que si cet article n'est pas voté, il ne pourra assumer plus longtemps les charges du Gouvernement.
La clôture de la discussion est votée. Plusieurs députés demandent à expliquer leur vote.
M. Fabé Luchaire. — Entre une parole donnée par l'Etat et un danger à courir, j'aime mieux courir le danger et respecter la parole de l'Etat; je voterai donc pour la suppression de l'art. 5. (Applaudissements à droite).
M. Delais retire son amendement.
Le scrutin, ouvert sur la demande de suppression de l'art. 5, donne lieu à pointage.
Les députés votent avec ferveur. Toute l'extrême-gauche vote la suppression des amendements qui paraissent s'abstenir. Les radicaux socialistes votent également bien. Au centre, les socialistes votent également bien. Les droites votent blanc. Le scrutin donne lieu à pointage.
La séance est suspendue à 12 h. 35 pour attendre les résultats du pointage.

LA SUPPRESSION DE L'ARTICLE V EST REPOUSSEE

La séance est reprise à 12 heures 55. Le Président proclame le résultat du pointage. La suppression de l'article V est repoussée par 277 voix contre 249.
La séance est levée. Séance l'après-midi, à 14 h. 30.

SEANCE DE L'APRES-MIDI LA CAISSE D'AMORTISSEMENT

Paris, 22 novembre. — La séance est reprise à 14 h. 25, sous la présidence de M. Herriot.
L'AMENDEMENT DE M. ASTIER
Le Président donne lecture de l'amendement déposé par M. Marcel Astier sur l'art. 5. Cet amendement tend à remplacer les art. 5 et 6 par un article stipulant qu'il sera offert aux porteurs de titres de la Dette à court terme de Bons du Trésor et du Crédit National, un titre amortissable en 30 ans.
M. Astier demande au ministre du Budget de dire nettement si le Gouvernement s'engage à ne pas demander, d'ici la fin de l'année, une nouvelle émission de billets pour faire face aux remboursements.
M. Georges Bonnet. — Vous ne demandez de prendre un engagement. Je défie un gouvernement, quel qu'il soit, de prendre un engagement semblable. Cependant, je puis répéter que nous avons vu qu'il nous faut pour faire face aux besoins du Trésor jusqu'à la fin de janvier 1926.
M. Astier retire son amendement.

UN AUTRE AMENDEMENT DE M. DUBOIS

M. Louis Dubois en présente un autre qui est appuyé également par M. Missoffe et qui tend à soustraire les Bons à échéance du 8 décembre à certains des aménagements prévus dans le dit article.
UN INCIDENT SOULEVE PAR M. FLANDIN
M. P.-E. Flandin appuie à son tour l'amendement Dubois. Il craint que le manquement de l'Etat ne provoque de nombreuses faillites. Il rappelle que le Gouvernement a pris à la date du 10 novembre un arrêté par lequel tous les

LES ARTICLES V & VI

M. Jean Delais, député radical de la Gironde, demande la suppression — pour les remplacer par un article additionnel — des articles 5 et 6 ainsi conçus:
« Art. 5. — En ce qui concerne les valeurs à court terme du Trésor et du Crédit National, les dates de leur remboursement seront aménagées conformément à un tableau annexé à la présente loi sur une période de vingt-cinq ans, commençant à courir le 1^{er} janvier 1928.
« Art. 6. — Les porteurs de Bons du Trésor à 3, 6 ou 10 ans 1925 (1^{er} série), qui ont déposé leurs titres en vue du remboursement en 8 décembre 1925, recevront soit un nouveau titre du même type amortissable dans les conditions prévues à l'article précédent, soit un titre de même valeur nominale qui sera assésé par cette valeur augmentée d'une minorité due au taux et aux modalités de leur remboursement. Le montant des impôts à percevoir au titre de l'exercice 1926 au profit de l'Etat et de la contribution de contribution extraordinaire pour le service de nos dettes et des dépenses et des communes au titre du même exercice. »

UN AMENDEMENT DE M. ASTIER

M. Astier demande ensuite d'offrir aux porteurs de la Dette à court terme, un titre remboursable en 50 ans. Or, M. Bonnet rappelle que le Gouvernement n'a jamais consenti à l'ou déclarer formellement qu'il n'aurait pas l'intention de rembourser les Bons de la Dette nationale.
M. Bokanowski reproche à M. Painlevé d'avoir promis à plusieurs reprises, ses propositions modifiées, et d'avoir ensuite refusé de les faire voter. La Commission des finances, pour suivre les conseils des socialistes.
Il adjure M. Painlevé de ne pas insister pour faire voter l'art. 6 et de se retirer au texte initial.



M. FLANDIN

AU MAROC

Dans un télégramme, le général Primo de Rivera dit que les tribus dissidentes massacrent les Riffains

Les aventuriers internationaux seront traités comme des espions
Madrid, 22 novembre. — Le général Primo de Rivera télégraphie au Duce sur le compte rendu de son séjour à El-Ksar. Dans ce télégramme, il dit notamment:
Je suis rentré de ma visite à El-Ksar-Larache-Arzila après avoir visité les campements de Tezmin Régaya et l'ouadja où de nombreux villages de 18 villages marins avec leur Baïd el Malek en tête sont venues faire leur soumission, car ils se sentent dégagés de la pression des Riffains et ont maintenant le chasser de chez eux et même les tuer quand ils résistent; tout cela me pousse à ne pas laisser perdre le fruit des efforts déjà faits, à continuer les opérations contre Abd-el-Krim sur le territoire des Beni-Ouarghela et de poursuivre les aventuriers étrangers qui pénètrent en territoire rebelle sans autorisation du commandement militaire et cherchent généralement à tuer ou à piller les indigènes pour encourager les rebelles.
Cœur de ces aventuriers qui seront capturés, passeront en conseil de guerre pour espionnage et il est bien certain qu'aucun gouvernement ne permettra que ses ressortissants gênent ou rendent plus difficile la tâche qu'il appartient à l'Espagne de remplir et à laquelle elle consacre de si grands et loyaux efforts.

LES OPERATIONS SUR LE FRONT FRANÇAIS

Rabat, 22 novembre. — Profitant du mauvais temps, des rumeurs dissidentes s'étaient infiltrées dans le Djebel-Sarsar, le mokadem temporaire de Meknés a procédé à un nettoyage du Djebel, arrêtant quinze rumeurs et en tuant six.
Dans le groupement de Tuza, les partisans Branes rassemblés à Herij el Rouml, sous le commandement d'un officier français, ont pénétré dans le territoire de Souadja, ont enlevé la position de Madjerat-Guenfound et ont rallié le village Auser.
L'ennemi a abandonné neuf cadavres sur le terrain. Les partisans ont perdu quatre tués et sept blessés.

LES EVENEMENTS DE SYRIE

Les conclusions du général Dupont défavorables pour le général Sarrail

Paris, 22 novembre. — On lit dans le Gaulois:
« D'après les renseignements puisés à bonne source qui nous arrivent de Syrie, nous croyons savoir que l'enquête menée là-bas par le général Dupont sur les accusations du général Sarrail est achevée.
« Avec une impartialité consciencieuse, le général Dupont a fait venir à Beyrouth et interrogé lui-même tous les officiers survivants de la malheureuse échauffourée d'Ezraa, présents en Syrie. Les conclusions de son rapport ne seraient pas tendres pour l'ex-consul, dont il a dû d'abord, allant au plus pressé, réparer les bévues majeures. »

LES AILES BRISÉES

UN AVION S'ECRASE SUR LE SOL EN ANGLETERRE

Deux officiers sont tués
Londres, 22 novembre. — Un grave accident d'aviation vient de se produire à Less-town, où un avion militaire s'est écrasé sur le sol. Deux officiers ont été tués sur le coup.

L'ARTICLE V EST REPOUSSE

La séance est reprise à 16 h. 35. MM. Painlevé, Georges Bonnet, Chautemps, Daniel-Vincent, Ferrier, Borel, Ducloux, Dailly, sont au banc du Gouvernement. La Chambre est très nombreuse.
Un silence profond s'établit. M. Herriot proclame les résultats du pointage.
L'article 5 est repoussé par 278 voix contre 275.

LE MINISTÈRE EST DÉMISSIONNAIRE

Paris, 22 novembre. — M. Painlevé, les ministres et sous-secrétaires d'Etat ont quitté la salle des séances aussitôt après la proclamation du scrutin, mettant le Gouvernement en minorité et se sont rendus dans le cabinet qui leur est réservé au Palais-Bourbon où ils rédigent actuellement la lettre de démission.
La crise ministérielle qui vient de s'ouvrir n'a pas causé une grande surprise; l'hostilité que rencontraient le projet financier même dans les rangs des députés favorables au Gouvernement, était de nature à laisser prévoir cet événement et, depuis plusieurs jours, ce projet était vué à un échec certain.
La crise n'aurait été qu'ajournée si M. Painlevé avait réussi à triompher cet après-midi sur la question de la consolidation des Bons à court terme.

LES SIGNES AVERTISSEURS

Le retour imprévu de M. Daniel Vincent
Strasbourg, 22 novembre. — M. Daniel Vincent, ministre du Commerce, qui devait présider aujourd'hui les réjouissances organisées à l'occasion du septième anniversaire de l'entrée des troupes françaises à Strasbourg, a devancé son retour à Paris le 13 et il est arrivé ce matin à 22 h. 15.
D'autres ministres devaient présider aujourd'hui en province, diverses cérémonies. En raison de la discussion des projets financiers, ils sont restés à Paris, auprès du Président du Conseil.

LE CONGRES CATHOLIQUE DIOCESAIN

La séance solennelle de clôture à l'Hippodrome de Lille

DISCOURS DE M. François SAINT-MAUR, sénateur ET DU R. P. JANVIER

Après quatre journées d'importantes travaux, les catholiques du Nord et du Pas-de-Calais ont tenu dimanche après-midi, à Lille, salle de l'Hippodrome, une séance solennelle qui rappela par son ampleur les magnifiques réunions d'autrefois. La tradition de ces congrès renouée depuis l'an dernier, à l'occasion de la création par le général de Castelnau de la Fédération Nationale Catholique, a pris, depuis cette date mémorable, le sens d'une véritable mobilisation des forces catholiques.
Le caractère de défense active qu'avaient, dès avant-guerre, ces manifestations annuelles se trouve maintenant accru en raison des menaces renouvelées d'une opposition sectaire, après la trêve d'union sacrée, ne saurait point avoir disparu.
En faisant le bilan de ce redressement, les orateurs y ont puisé de reconfortantes raisons de poursuivre leur action et leurs appels ont été couverts par les acclamations d'une foule enthousiaste.

LA SEANCE SOLENNELLE

Dès 2 h. 30, l'immense vaisseau était plein à craquer. Sur l'estrade prenaient place: Mgr Quilliet, évêque de Lille, entouré des orateurs, M. François Saint-Maur et le R. P. Janvier, le R. P. Vuilleumot, M. le chanoine Robert, M. Adolphe Delmas, président du Congrès diocésain; M. Paul Féron-Vrau, Mgr Margerin.
On remarquait parmi de nombreuses notabilités la présence de Mgr Vandame; MM. les vicaires généraux Delannoy et Jourdain; le R. P. Vuilleumot; M. le chanoine Robert; M. Adolphe Delmas, président de l'A. C. J. P.; le chanoine Duvally, chanoine de l'Evêché; Robert Stahl, Greau, directeur de la Banque de France; le chanoine Delaux, directeur des Œuvres diocésaines, etc.

ALLOCATION DE Mgr QUILLIET

S. G. l'évêque de Lille donne lecture d'un télégramme de sympathie et d'encouragements du M. le général de Castelnau à l'adresse du Congrès et, à ce sujet, Mgr Quilliet rappelle l'enthousiasme que provoqua il y a un an, dans cette même salle, à Paris, la réunion du président de la Fédération Nationale Catholique. « Et qu'avons-nous fait depuis? Ce bel élan n'est-il point terminé en fait de parole? »

Non, constate avec joie le chef du diocèse lillois: le cadre de la F.N.C. est-il point le meilleur moyen de rétablissement pour le pays? C'est très certainement cette mobilisation pour l'idée religieuse que nous devons avoir évité les mesures de persécution annoncées par le Cartel et Mgr Quilliet voit dans ce regroupement un des rares bons effets de la guerre. Au sortir de la grande épreuve, les catholiques ont renoué leur mentalité de moutons d'avant-guerre et cette prise de conscience de leurs droits leur dicte aujourd'hui la mesure exacte de leurs devoirs.

L'avenir est toujours là, menaçant. La secte de franc-maçonnerie continue ses ravages et contre le pays et contre l'Eglise. A nous de nous défendre. Fédérés-vous pour vous élever dans la Fédération nationale catholique? Sa Grandeur présente éloquemment les deux orateurs et donne aussitôt la parole à M. François Saint-Maur.

DISCOURS DE M. FRANÇOIS SAINT-MAUR L'union des catholiques

Le distingué sénateur apporte à la Flandre, le double salut de la province de Bretagne et de la Fédération Nationale Catholique qu'il représente aujourd'hui, délégué spécialement par le général de Castelnau. Après avoir félicité les congressistes du statut régional de leurs merveilleuses initiatives d'organisation, M. François Saint-Maur leur en souligne les premiers résultats acquis:

Nous trouvons en effet dans le programme commun de nos adversaires du 11 mai, une triple menace religieuse: suppression de l'enseignement catholique; suppression de l'enseignement religieux; suppression de l'enseignement religieux commun; rappel pour les congrégations religieuses au respect des lois d'exception. Cette menace n'a pu être rapidement écartée par le seul concours prépondérant du général de Castelnau et la part prépondérante de nos catholiques et la part prépondérante de nos efforts y sont pour beaucoup. Les organisations créées par ce grand animateur ont en quelque sorte alerté le pays.

Et quel est le programme de cette belle Fédération? Nous sommes des patriotes, et nous défendrons le pays dans la paix comme nous l'avons fait durant la guerre; Nous sommes des citoyens qui rendent un régime de justice et ne plus être des citoyens sans droits; Nous sommes des hommes d'ordre décidés à employer tous les moyens légitimes et honnêtes; Nous sommes des catholiques, et c'est ce qui nous rend le plus précieux de notre organisation et nous entendons ne rien abdiquer des droits et devoirs que nous impose ce titre de catholiques. Ce que nous voulons: la paix, avec toutes ses conditions, dans le respect des droits de Dieu.

Ceux qui croient en Dieu comme nous ne doivent pas lui limiter sa part. Nous voulons l'abrogation des lois qui nous blessent ou leur redressement, et l'ortorax fait un pas critique des lois de 1901 et 1904 qui ont fait des catholiques hors du droit commun. Nous n'avons point, ajoutés à l'essentiel, de but proprement politique.

L'Action Catholique, sans faire elle-même de la politique, veut enseigner aux catholiques à faire de la politique le meilleur usage. Telle est la consigne de la Fédération qui cherche à grouper tous les hommes de bon sens autour du programme de large union.

L'orateur termine par un appel au lord-

LES PROJETS FINANCIERS et les droits des familles nombreuses

Nous avons publié la lettre de la Fédération nationale des familles nombreuses, adressée au Président du Conseil, à propos des projets financiers; l'Alliance nationale, à son tour, fait entendre aussi ses doléances.
Le Parlement, dit cette lettre aux députés, a le choix entre deux méthodes. Celle qu'on a suivie jusqu'ici consiste à ne tenir compte que des charges familiales que sont la forme d'abattement à la base des impôts directs et en laissant subsister sans correctif tout ce qui aggrave la charge de la vie et multiplie, à peu de choses près, les charges financières par le nombre des enfants. Si l'on y persiste, les difficultés de la vie matérielle, le poids de plus en plus lourdement sur les familles nombreuses, pousseront les Français à restreindre encore leurs charges de famille et aggraveront la déstabilité qui nous tue.
L'autre méthode consisterait, en posant comme but à atteindre le relèvement de la fortune française, à y comprendre aussi le capital humain et à se garder de détruire par ailleurs ce que l'on restitue d'un côté.
Or ce serait désirer l'avenir du pays que d'élever les familles nombreuses sous prétexte de restauration financière. En travaillant à refaire la fortune de la France, elles sont toujours présentes à l'esprit de cette vérité que les enfants sont une fortune pour le pays, et qu'il faut à tout prix éviter d'en diminuer le nombre.

LA SIGNATURE DES ACCORDS DE LOCARNO

Les Syndicats maritimes demandent de paviser les bâtiments le 1^{er} décembre à midi
Paris, 22 novembre. — M. de Monzie, ministre des Travaux publics, vient d'être saisi par la Fédération nationale des Syndicats maritimes de la suggestion suivante:
La Fédération demande que dans tous les ports européens, sur toutes les naves européennes, bâtiments de guerre et bâtiments de commerce pavés le 1^{er} décembre à midi, au moment même où la T.S.F. apprendra à tous les peuples du monde, que les traités de Locarno viennent d'être signés.

On découvre en Russie une partie des archives de Nicolas II

Moscou, 22 novembre. — On a découvert dernièrement une partie des archives de Nicolas II que l'on croyait perdues durant l'examen effectué par la commission extraordinaire d'enquête, organisée après la révolution en février 1917.
Parmi des documents authentiques, on a trouvé une correspondance de Nicolas avec le roi George d'Angleterre, datée de la fin de 1916 et d'une lettre de M. Poincaré adressée à Nicolas et restée jusque récemment inconnue. Cette lettre contient des détails intéressants sur la politique du parti socialiste français durant la guerre mondiale, à l'époque où une mission française fut envoyée en Russie sous la direction de M. Albert Thomas.

M. A. Thomas parle, à Champigny, de la paix et de la reconstruction de la France

Paris, 22 novembre. — A l'issue d'un banquet qui clôture une journée socialiste, à Champigny, dont il fut maire et député, M. Albert Thomas, directeur du B. I. T., a prononcé ce soir un discours politique.
L'orateur a exprimé l'avis que, d'ici cinquante ans, ou bien nous aurons gagné la paix, ou bien, une fois encore, des événements nouveaux qui n'ont pas connu la dernière guerre, se précipiteront dans l'abîme.
M. Albert Thomas parlant ensuite de la reconstruction de la France, s'est déclaré contre l'inflation et pour la stabilisation du franc.
M. A. bert Thomas proclame la nécessité d'une réforme constitutionnelle. Le Parlement, dit-il, n'a pas une bonne presse. Méfiez-vous, dit-il, n'oubliez pas que les insurrections ou les mouvements paysans, ont succédé des dictatures qui sont faits au cri de: « A bas le Parlement! »